

Vos contacts

Votre interlocuteur EDF

Direction Commerciale Régionale

Par courrier

Direction Commerciale Régionale
TSA 81412
44379 NANTES CEDEX 3

Par internet

e-mail : edfpro@edf.fr
www.edf.fr/entreprises

Par téléphone

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

09 70 82 15 73 (service gratuit + prix d'appel)

Urgence

Dépannage électricité Enedis :

09 72 67 50 46 (service gratuit + prix d'appel)

FLX32002539900315-07TPE01

EARL DE MAURIOLE
GAEC DE MAURIOLES
RAULY
46600 CAZILLAC

Facture du 15/11/2024

n° 10213467727



Electricité

Montant Hors TVA 479,12 €

Montant TVA (payée sur les débits) 91,95 €

Facture TTC

571,07 €

Montant total à payer (TTC)

571,07 €

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 12,25 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 15/12/2024 (sauf résiliation intervenue entre temps)
- Prochain relevé vers le 14/12/2024

Vérifiez les conditions d'éligibilité aux tarifs réglementés de vente d'électricité au recto de la facture.

Vos informations client

Vos références

Compte de facturation : **3569368165**
Compte commercial : 1-ECWN-13

Informations du Gestionnaire de Facture

SIREN : 414875252

Votre contrat

Offre électricité : TARIF BLEU - OPTION EJP
clients non résidentiels 18kVA

Nom du client

GAEC DE MAURIOLES

Lieu de consommation

Référence acheminement : 23464978283509
LIEU DIT MAURIOLES
46600 CAZILLAC

Paiement par Prélèvement automatique

Vous serez prélevé d'un montant de

571,07 €

à partir du :

02/12/2024

sur le compte bancaire : FR XX XXXXX XXXXX 50001089066 XX

GAEC DE MAURIOLES

Détail de votre facture du 15/11/2024 n° 10213467727

Données contrat

TARIF BLEU - OPTION EJP clients non résidentiels 18kVA
Réf. de votre contrat 1-VGI-2471
Prix réglementés
Souscrit depuis le 13/11/1992

Données Point de Livraison

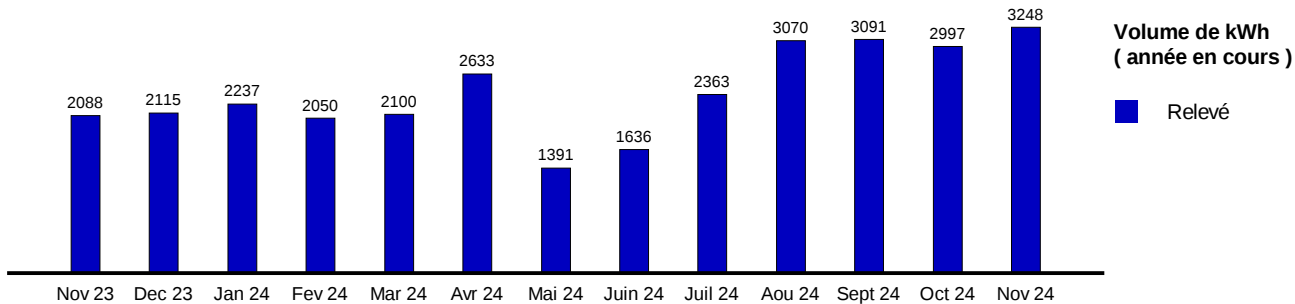
LIEU DIT MAURIOLES 46600 CAZILLAC
Réf Acheminement Electricité : 23464978283509



2 / 4

Document à conserver 10 ans

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité *				406,57 €	HT
Abonnement électricité (HT)	Période	Prix unitaire HT	22,36 €	Taux de TVA	
Abonnement	du 01/11/2024 au 30/11/2024	22,36 €/mois	22,36 €	5,50 %	
Consommation (HT)	Période	Conso 3 248 kWh	Prix unitaire HT	384,21 €	Taux de TVA
Electricité Heures Normales	du 14/10/2024 au 13/11/2024	3 183 kWh	9,670 c€/kWh	307,80 €	20,00 %
Electricité Heures Pointe Mobile	du 14/10/2024 au 13/11/2024	65 kWh	117,560 c€/kWh	76,41 €	20,00 %

* La part fixe de l'acheminement versé par EDF au gestionnaire de réseau est de 19,77 €, et la part variable est de 99,23 €

Services	0,00 €	HT
E-Services (Espace client, Bilan annuel)	INCLUS	Taux de TVA

Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)					72,55 €	Hors TVA
	Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA			Taux de TVA
Contribution au Service Public de l'Electricité	du 14/10/2024 au 13/11/2024	3 248 kWh	2,10000 c€/kWh		68,21 €	20,00 %
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 14/10/2024 au 14/11/2024	19,77	21.93 %		4.34 €	5.50 %

Total Hors TVA pour ce site	479,12 €	Hors TVA
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)	Assiette	91,95 €
TVA à 5,50%	26,70 €	1,47 €
TVA à 20,00%	452,42 €	90,48 €
Total TTC pour ce site	571,07 €	TTC

Données de comptage		
Identifiant de comptage : 288	Type de compteur : Compteur Linky	
Coefficient de lecture : 100		
Heures Creuses : 22H38-6H38		
Acheminement : Tarif BT inf 36kVA Moyenne Utilisation HP/HC lié à deux saisons		
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 18,0		

Index (relevés / estimés)	index de début	index de fin
Heures Normales	121169 le 14/10/2024	124352 le 14/11/2024
Pointe Mobile	5869 le 14/10/2024	5934 le 14/11/2024

GAEC DE MAURIOLES

Détail de votre facture du 15/11/2024 n° 10213467727

Données contrat

TARIF BLEU - OPTION EJP clients non résidentiels 18kVA
Réf. de votre contrat 1-VGI-2471
Prix réglementés
Souscrit depuis le 13/11/1992

Données Point de Livraison

LIEU DIT MAURIOLES 46600 CAZILLAC
Réf Acheminement Electricité : 23464978283509

Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises

La Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE, aussi appelée Accise sur l'Electricité) augmente au 01/02/2024. Plus d'informations sur <https://www.edf.fr/entreprises/evolution-des-taxes-electricite>.

Les tarifs réglementés de vente d'électricité sont réservés aux clients employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels sont inférieurs à 2 M€. A défaut, vous devez souscrire une offre de marché.

Les propriétaires uniques et les syndicats de copropriétaires d'un immeuble à usage d'habitation sont éligibles aux tarifs réglementés de vente d'électricité.

Par décision des Pouvoirs Publics, les tarifs réglementés de vente d'électricité évoluent au 01/02/2024. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.edf.fr/entreprises ou www.edf.fr/collectivites

Résiliation

Délai de préavis de résiliation du contrat : aucun pour le Tarif Bleu.

Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en deux étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. **Etape 1** : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact ou directement depuis votre espace Client. **Etape 2** : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Service Réclamation dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture, en précisant la référence de votre réclamation initiale. Vous avez sollicité par écrit le Service Clients, puis le Service Réclamation : si vous restez en désaccord avec la réponse du Service Réclamation, ou en l'absence de réponse à votre réclamation écrite depuis plus de deux mois, vous pouvez dans ce cas solliciter le médiateur du groupe EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par courrier au : Médiateur du groupe EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ces recours, si, dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, en cas de litige à l'exécution du contrat, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou, par écrit, au Médiateur national de l'énergie - Libre Réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 9.

Origine 2023 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable: 86,5% nucléaire, 4,7% renouvelables (dont 1,5% éolien, 2,1% solaire, 0,9% Biomasse), 8,1% gaz, 0,2% charbon, 0,5% pétrole, 0,03% autres fossiles.

Origine 2023 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable (via le mécanisme des garanties d'origine, sans engagement de provenance/filière) :

89,4% hydraulique : 86,8% France, 2,6% hors France (Espagne, Italie, Norvège, République Tchèque, Suède, République de Lettonie),

8,1% éolien : 4,7% France (dont 0,7% enchères) et 3,4% hors France (Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Hongrie, Italie, Norvège, Suède, Portugal),

1,6% biomasse : 0,8% France dont (0,8% enchères) et 0,8 hors France (Allemagne, Danemark, Finlande, Pays-Bas),

0,9% solaire : 0,1% France (dont 0,1% enchères) et 0,8% hors France (Allemagne, Espagne, Italie, République Tchèque).

Origine 2023 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable France (via le mécanisme des garanties d'origine France) : 67,2% hydraulique, 23,8% éolien dont 12,3% enchères, 5,4% solaire dont 5,3% enchères, 3,5% biomasse dont 3,5% enchères.

Si votre option énergie renouvelable (sans engagement de provenance/filière ou France) est inférieure à 100%, le mix de votre offre correspond à la pondération des mix concernés ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

Origine 2023 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients et indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr

